

Impôts locaux : Solidaires redoute des conflits

Clicanoo.republié le 27 septembre 2012 07h00



Les responsables de Solidaires. "Les centres des impôts n'auront jamais les moyens matériels de traiter avec célérité toutes les réclamations contentieuses"

FISCALITÉ

La période fiscale qui s'ouvre préoccupe les responsables de Solidaires Finances Publiques. Alors que l'administration commence tout juste à expédier les avis d'imposition, l'organisation syndicale estime que les dernières réformes touchant à la fiscalité locale risquent de réserver de mauvaises surprises aux contribuables. La première correction majeure apportée par le législateur concerne la taxe foncière. La loi de finances rectificative adoptée en 2011 a instauré un plafonnement de cette taxe foncière pour la résidence principale. Pour les impôts locaux dus à compter de cette année, la taxe ne doit pas dépasser la moitié des revenus du foyer fiscal. Les contribuables concernés peuvent donc demander le dégrèvement de la fraction excédentaire dès réception de leur avis d'imposition. "On a généré beaucoup d'espoir avec cette nouvelle règle, mais c'est une mesure en trompe-l'oeil. Dans les faits peu de foyers vont bénéficier de ce dispositif et sur le terrain les agents vont devoir gérer la frustration des contribuables", assure Pascal Valiamin, secrétaire départemental du syndicat. Selon les calculs de Solidaires, seuls les foyers dont le revenu fiscal est proche de zéro jouiront réellement de cet avantage.

Les craintes de l'organisation syndicale s'étendent aussi à la taxe d'habitation. D'abord parce que quelques communes ont à nouveau augmenté leur taux. Ensuite parce que la mise en place effective du RSA (Revenu de solidarité active) à la Réunion change la donne fiscale. Pour mémoire, le RSA comporte deux volets : l'un remplace le RMI, il est donc versé aux personnes sans emploi ; l'autre, le RSA « complément d'activité » est accordé à titre de supplément de ressources aux personnes exerçant un travail qui leur procure une faible rémunération. Or, comme le RSA est désormais assimilé à un revenu et non à une prestation sociale, il entre mécaniquement dans le calcul de la taxe d'habitation. "Des ménages jusqu'ici exonérés vont devoir cet impôt", s'inquiète Jocelyn Cavillot, délégué général de Solidaires. "Les services fiscaux n'auront jamais les moyens matériels de traiter avec célérité toutes les réclamations contentieuses".

Repenser la décentralisation

Dans le droit fil de ses précédentes interventions, l'organisation syndicale a plaidé hier pour un renforcement des effectifs, rappelant que le taux d'encadrement à la Réunion était largement inférieur à la moyenne nationale. Solidaires pousse sa réflexion plus loin et réclame aujourd'hui une refonte totale de la fiscalité locale. Chiffre révélateur du débat actuel, celle-ci représentait 6% du PIB en 2010 contre 3,6% 30 ans plus tôt. "Notre système est à bout de souffle, considère Pascal Valiamin. Les impôts locaux demeurent injustes et pèsent de plus en plus lourdement sur les ménages". L'organisation syndicale a exhumé hier quelques propositions déjà largement débattues. Elle emboîte le pas à ceux qui militent pour un élargissement de la base imposable, une réforme qui permettrait de répartir plus équitablement l'effort fiscal sur davantage de contribuables. Solidaires plaide également pour un plafonnement de la taxe d'habitation et une amélioration des systèmes de péréquation entre les collectivités locales, seul moyen selon ses responsables de réduire les inégalités fiscales. Dans un contexte de crise, enfin, le syndicat souhaite que l'État repense la décentralisation et qu'il mette un terme à ces nombreuses strates territoriales (communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions...), forcément gourmandes en frais de fonctionnement, et donc en impôts...

F.C.